

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=TH&ID\\_NUMPUBLIE=TH\\_702&ID\\_ARTICLE=TH\\_702\\_0127](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=TH&ID_NUMPUBLIE=TH_702&ID_ARTICLE=TH_702_0127)

---

## L'impact des accidents du travail sur le statut socio-économique des victimes

par P. DESMAREZ, I. GODIN et B. RENNESON

| Presses Universitaires de France | Le travail humain

2007/2 - Volume 70

ISSN 0041-1868 | ISBN 9782130561347 | pages 127 à 152

---

Pour citer cet article :

— Desmarez P., Godin I. et Renneson B., L'impact des accidents du travail sur le statut socio-économique des victimes, *Le travail humain* 2007/2, Volume 70, p. 127-152.

---

Distribution électronique Cairn pour Presses Universitaires de France .

© Presses Universitaires de France . Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

RECHERCHES EMPIRIQUES  
EMPIRICAL STUDIES

L'IMPACT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL  
SUR LE STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE  
DES VICTIMES

par P. DESMAREZ<sup>1</sup>, I. GODIN<sup>2</sup> et B. RENNESON<sup>3</sup>

SUMMARY

THE IMPACT OF OCCUPATIONAL ACCIDENTS ON INJURED WORKERS' SOCIOECONOMIC STATUS

*Unlike their North-American colleagues, European researchers have not paid much attention to the impact of workplace accidents on the socioeconomic status of permanently impaired workers. Indeed, this is the first study on this topic conducted in Belgium.*

*This study considers all victims of accidents in the private sector whose cases were settled in 1997, 1998 and 1999. The linkage between different social security databases allows a follow-up of the socioeconomic positions of 97 % (N = 17 983) of them during a period of at least 2 and up to 3 years after the settlement of the accident. One year after the event, about 85 % of the injured workers can be reallocated to the labour force category : 77 % are employed and about 8 % are unemployed. These figures slightly decrease during the following two years, mainly because of the growing number of early retired and sick people. At the end of the period studied, about 9 % of the victims are (early) retired and 6 % sick. These different rates vary considerably according to gender, age and injury severity. The return-to-work rate is, for example, higher for men than for women and decreases with injury severity. Unemployment rates increase with injury severity and are higher for women. Multivariate analysis shows that age, gender and injury severity are statistically significant risk factors of (un)employment or of being professionally (in)active. The negative impact of injury severity and the fact that the situation is worse for women are recurrent factors.*

*Estimation of return-to-work rates in the different categories of industry shows that these are higher in some branches of activity (e.g. manufacturing) compared to others (e.g. building industry, hotels and restaurants). Rates are also higher amongst white collar workers than blue collar workers.*

*A follow-up of the injured workers shows that 89 % of the workers who were employed after one year were also employed two years later. During the same*

1. Centre de sociologie du travail, de l'emploi et de la formation (Université libre de Bruxelles) et Fonds des accidents du travail (Belgique).

2. École de santé publique (Université libre de Bruxelles).

3. Fonds des accidents du travail (Belgique).

*period, about 30 % of the unemployed had returned to work, and 43 % of those unemployed after one year remained unemployed two years later.*

*Continuous trajectories are the most common situations of the injured workers, with notable differences between men and women. During the three years under study, 72 % of men and 64 % of women were employed. After this comes early retirement for men (6 %) and unemployment for women (6 %). Whilst multivariate analysis confirms the correlation of these paths with injury severity, nevertheless gender and in some cases age remain significant predictors.*

Key words : *Return-to-work, Occupational disability, Labour force participation, Occupational injury, Administrative data.*

## INTRODUCTION

À l'échelle mondiale, l'importance du risque que représentent les accidents du travail n'est plus à démontrer (voir par exemple Takala (2002)) ; leurs caractéristiques, leur fréquence et leurs implications varient évidemment considérablement d'un pays à l'autre, notamment selon les contraintes légales et réglementaires, en particulier en matière de sécurité au travail ou d'indemnisation des victimes. En Belgique, en 2003, plus de 170 000 accidents se sont produits sur le lieu de travail dans le secteur privé. 100 ont été mortels, et une incapacité permanente a été prévue pour environ 12 000 victimes (Fonds des accidents du travail (2003))<sup>1</sup>. Si les données disponibles permettent d'obtenir des informations assez complètes sur les caractéristiques des accidents et celles des travailleurs qui les subissent, on ne sait en revanche jusqu'à présent pas grand-chose du devenir des victimes sur le marché du travail et des conditions propices à leur réinsertion professionnelle.

Les conséquences des accidents du travail retiennent l'attention des chercheurs depuis le début des années 1980. Elles ont notamment été traitées dans leurs dimensions psychologique, familiale et relationnelle ou, plus globalement, en termes de coûts économiques ou d'accès aux soins de santé (Martin & Baril (1993) ; Baril, Martin, Lapointe, & Massicotte (1994) ; Hertzman, McGrail, & Hirtle (1999) ; Dembe (1999) ; Keller (2001) ; Boden, Biddle, & Spieler (2001) ; Keyes, Wickizer, & Franklin (2001) ; Dembe (2001) ; Weil (2001) ; Baril (2002)). Bon nombre d'études ont aussi abordé la question sous l'angle statistique, de manière à identifier les déterminants du « retour au travail ». C'est dans ce courant de recherches que s'inscrit cet article<sup>2</sup>.

1. À terme, lors du règlement du dossier, environ la moitié des cas pour lesquels une telle prévision a été faite se voient reconnaître une incapacité permanente définitive. Le règlement est l'acte administratif par lequel est entériné l'accord passé entre l'assureur et la victime sur les éléments de l'indemnisation de l'accident ou la décision judiciaire fixant ces éléments, en absence d'accord entre les deux parties ou suite au refus du Fonds des accidents du travail d'entériner l'accord pour motif qu'au moins un de ses éléments n'est pas conforme à la loi ou à la jurisprudence.

2. Étude qui a pu être réalisée grâce à la coopération d'une série d'institutions que nous souhaitons remercier : la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSS-APL), l'Office national de l'emploi (ONEM), l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) et le Collège intermutualiste national (CIN).

Une enquête pionnière (Fenn (1981) ; Fenn & Vlachonikolis (1986)) a été menée au Royaume-Uni, mais la grande majorité des publications ultérieures examinant les effets de l'accident du travail sur la situation des victimes vis-à-vis du marché de l'emploi et exploitant de relativement grands échantillons repose sur des données récoltées aux États-Unis et au Canada, à l'échelle des États ou des Provinces.

Ces études ont permis de repérer les nombreux facteurs qui influencent la fréquence des retours au travail et la durée des absences dues à l'accident. Dans une revue de la littérature, Krause, Frank, Dasinger, Sullivan, & Sinclair (2001) identifient ainsi plus de 100 déterminants. Parmi les principaux, on retiendra ici les facteurs qui concernent la gravité de l'accident, les caractéristiques des victimes, les aspects organisationnels ou contextuels et les questions d'indemnisation.

Même si leurs conclusions sont souvent nuancées selon la nature du handicap, les étapes de l'évolution des blessures et les exigences du poste de travail occupé avant l'accident, toutes les études qui prennent cet élément en considération montrent que la reprise du travail est d'autant plus difficile que l'accident a laissé des séquelles graves ((Fenn (1981) ; Fenn & Vlachonikolis (1986) ; Johnson & Ondrich (1990) ; Cheadle, Franklin, Wolfhagen, Savarino, Liu, Salley, & Weaver (1994) ; Butler, Johnson, & Baldwin (1995) ; Krause, Frank *et al.* (2001) ; Krause, Dasinger, Deegan, Rudolph, & Brand (2001) ; Franche & Krause (2002) ; Mason, Wardrope, Turpin, & Rowlands (2002)).

Plusieurs auteurs se sont également intéressés aux liens entre la reprise du travail et les caractéristiques des victimes. À quelques exceptions près (Butler *et al.* (1995), par exemple), les études qui tiennent compte du genre soulignent que les retours au travail sont moins rapides ou moins fréquents chez les femmes que chez les hommes, en moyenne (Hyatt (1996) ; Galizzi & Boden (2003) ; Boden & Galizzi (2003)). Plus les victimes sont âgées, moins le retour au travail est rapide (Butler *et al.* (1995) ; Blackwell, Leierer, Haupt, & Kampitsis (2003) ; Campolieti (2004)). Plusieurs études ont aussi montré que l'accident pouvait inciter les travailleurs plus âgés à prendre leur (pré)retraite (Fenn (1981) ; Fenn & Vlachonikolis (1986) ; Cheadle *et al.* (1994) ; Oleinick, Gluck, & Guire (1996)). L'ancienneté dans l'entreprise, le niveau de formation et de qualification ont un effet positif sur les chances de retrouver un emploi, soit chez l'employeur initial, soit chez un autre employeur (Fenn (1981) ; Johnson & Ondrich (1990) ; Baril *et al.* (1994) ; Butler *et al.* (1995) ; Blackwell *et al.* (2003) ; Campolieti (2004)). En général, la probabilité de retrouver un emploi chez le même employeur diminue avec la durée de l'absence.

La durée moyenne de la période séparant l'accident de la reprise du travail varie aussi selon la taille de l'entreprise dans laquelle l'accident est survenu : les retours sont plus rapides dans les grandes entreprises (Cheadle *et al.* (1994) ; Baril *et al.* (1994) ; Oleinick *et al.* (1996) ; Hyatt (1996) ; Johnson & Fry (2002)). Quelques études abordent la question selon le secteur d'activité, et montrent que les taux de reprise du travail dans les années qui suivent l'accident sont relativement faibles dans la construction (et l'agriculture, sylviculture et pêche) par rapport à ce qu'ils sont dans d'autres secteurs (Cheadle *et al.* (1994) ; Johnson & Ondrich

(1990) ; Blanford, Grob, Redding, & Rolle (2002)). Les effets de ces variables sont susceptibles d'être affectés par les caractéristiques du marché local du travail (par exemple, des taux de chômage régionaux élevés (Fenn (1981) ; Johnson & Ondrich (1990) ; Cheadle *et al.* (1994)).

Les politiques des employeurs en matière de remise au travail jouent également un rôle. Baril, Berthelette, & Massicotte (2003) (voir aussi Baril, Berthelette, Ross, Gourde, Massicotte, & Pajot (2000) ; Berthelette & Baril (2002)) s'intéressent ainsi aux déterminants de la mise en place de mesures visant à favoriser le maintien de la relation d'emploi, alors que Campolieti (2004) montre que la probabilité d'obtenir un poste de travail adapté est plus élevée pour les victimes qui ont bénéficié de formation professionnelle avant leur accident et sont remises au travail par l'employeur qui les occupait au moment de l'accident. Butler *et al.* (1995), Burkhauser, Butler, & Kim (1995), Gunderson & Hyatt (1996) et Baril (2002) soulignent que les victimes qui disposent de postes adaptés doivent parfois accepter des salaires inférieurs, en particulier quand elles ne sont pas reprises par leur employeur initial.

Plus généralement, les chercheurs ont aussi souvent, avec parfois des nuances, mis en évidence la notable réduction des revenus des victimes, suite à l'accident (Boden & Galizzi (1999) ; Lings, Jensen, Christensen, & Moller (1984) ; Boden *et al.* (2001) ; Blanford *et al.* (2002)). Boden & Galizzi (2003) montrent que la réduction des revenus est plus marquée chez les femmes, alors que Huang, Baldwin, & Conway (2004) font un lien avec la durée de l'absence : la baisse de revenus est particulièrement forte si le retour au travail se fait après une absence de plus de six mois.

La relation entre la durée des absences du travail et le montant des indemnités est sans doute la question qui a fait l'objet des recherches les plus nombreuses (Fenn (1981) ; Butler & Worrall (1985) ; Fenn & Vlachonikolis (1986) ; Johnson & Ondrich (1990) ; Cheadle *et al.* (1994) ; Curington (1994) ; Meyer, Viscusi, & Durbin (1995) ; Hyatt (1996) ; Fortin & Lanoie (1998) ; Nachemson (1999) ; Durand & Loisel (2001) ; Johnson & Fry (2002) ; Meyer (2002)). Avec d'ailleurs des résultats qui ne convergent pas : l'ampleur de l'effet du montant des indemnités sur la reprise du travail varie considérablement selon les méthodes utilisées et les populations analysées, comme l'ont mis en évidence les panoramas de Wise (2001) et Durand (2002). Certaines études concluent même à l'inexistence d'un tel effet.

La diversité des définitions de l'accident du travail, des sources d'informations<sup>1</sup> et l'absence fréquente de distinction entre les incapacités temporaires et les incapacités permanentes rendent difficile la comparaison entre la plupart des études qui viennent d'être évoquées et la nôtre, en particulier en ce qui concerne les retours au travail<sup>2</sup>. En 1975, Johnson

1. Dasinger, Krause, Deegan, Brand, & Rudolph (1999) ont ainsi mis en évidence les écarts qui peuvent apparaître entre les données administratives et celles qui proviennent d'enquêtes menées auprès des victimes.

2. L'utilisation de certaines sources encore peu exploitées pourrait modifier cette situation dans l'avenir (voir Reville, Bhattacharya, & Sager Weinstein (2001)).

& Ondrich (1990) ont ainsi interrogé 1 040 victimes accidentées en 1970 dans trois États américains et atteintes d'une incapacité permanente partielle, pour constater que 8 % d'entre elles n'étaient jamais retournées au travail. Plus récemment, utilisant le *Survey of Ontario Workers with Permanent Impairments*<sup>1</sup> et s'intéressant aux travailleurs blessés au moins six mois avant le moment de l'enquête, Huang *et al.* (2004) montrent que 70 % environ des victimes ont repris le travail et que 80 % de ces dernières l'ont fait dans l'année qui a suivi leur accident.

La plupart des études citées ci-dessus se centrent sur la première remise au travail. Or celle-ci peut être suivie d'autres périodes d'incapacité. Se basant également sur les données qui viennent d'être évoquées, Butler *et al.* (1995) et Baldwin *et al.* (1996) ont montré que disposer d'informations permettant de reconstituer les trajectoires individuelles sur une longue période amenait à relativiser considérablement l'ampleur de la réinsertion professionnelle, telle qu'elle peut être évaluée à partir des seuls premiers retours au travail. Ainsi, au cours des trois années qui ont suivi leur accident, plus de 60 % des victimes qui sont retournées au travail se sont absentes au moins une fois en raison des suites de leur accident.

Si la reprise du travail des victimes porteuses d'une incapacité permanente est aussi au centre des préoccupations de notre travail, nous avons en outre la possibilité de disposer d'informations sur les statuts occupés par celles qui n'ont pas d'emploi. Il s'agit là d'un point peu traité par nos prédécesseurs, qui ne se sont pas non plus souvent penchés sur une autre des dimensions centrales de notre étude : les inégalités entre les femmes et les hommes, qui pourront être abordées en tenant compte de la gravité des séquelles de l'accident. Les données disponibles ne permettent malheureusement pas de traiter deux des thématiques les plus explorées par la littérature : la durée séparant l'accident du (premier) retour éventuel au travail (habituellement utilisée comme variable dépendante) et l'évolution des revenus des victimes suite à l'accident du travail.

## I. DONNÉES UTILISÉES

L'étude porte sur les salariés du secteur privé qui ont eu un (et un seul) accident du travail ayant provoqué une incapacité permanente, et réglé en 1997, 1998 ou 1999, en Belgique<sup>2</sup>. Ces victimes sont recensées

1. Réalisée en 1989-1990, cette enquête porte sur 10 500 travailleurs blessés entre 1967 et 1990. Elle repose sur des données administratives complétées par des entretiens et permet un suivi des trajectoires professionnelles. Leur richesse fait que ces données ont été utilisées par de nombreux auteurs, et continuent à être exploitées (Butler *et al.* (1995) ; Hyatt (1996) ; Baldwin, Johnson, & Butler (1996) ; Gunderson & Hyatt (1996) ; Johnson, Baldwin, & Butler (1998) ; Cater (2000) ; Huang *et al.* (2004), Campolieti (2004)).

2. L'année du règlement est soit celle de l'entérinement (règlement administratif) par le Fonds des accidents du travail, soit celle du jugement, si la proposition d'indemnisation a fait l'objet d'un recours en justice.

dans une base de données des accidents réglés constituée au Fonds des accidents du travail (FAT)<sup>1</sup>. Dans le respect des dispositions en vigueur en matière de protection de la vie privée, le FAT a reçu, via la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS), des informations provenant de la Datawarehouse « Marché du travail », et des institutions citées ci-dessus<sup>2</sup>. Ces données, individuelles mais évidemment anonymes, portent sur presque toutes les personnes concernées<sup>3</sup>. La population compte environ 17 983 victimes, dont 3 323 femmes<sup>4</sup>.

Les données ne permettent pas de disposer d'une information précise sur le moment de l'accident. Nous savons néanmoins que, dans 88 % des cas, l'année de la « consolidation » de l'état de la victime est soit l'année du règlement, soit une des deux années qui précèdent<sup>5</sup>. Moins de 1 % des cas ont des années de consolidation qui remontent à cinq ans ou plus avant l'année du règlement.

La situation des victimes sera examinée un an, deux ans et (pour les accidents réglés en 1997 et 1998) trois ans après l'année du règlement. Nous avons utilisé les données portant sur le 2<sup>e</sup> trimestre. De manière à traiter les trois sous-populations (1997, 1998 et 1999) de la même façon, les trois trimestres sur lesquels porte l'analyse sont définis comme suit (tableau 1).

1. Dans le système de sécurité sociale belge, le FAT est l'organisme central chargé notamment du contrôle de la gestion du régime des accidents du travail. Ce contrôle s'exerce à l'égard des entreprises d'assurances dans le cadre de l'indemnisation des accidents et des employeurs tenus de s'assurer contre le risque d'accident du travail.

2. Voir n. 2, p. 128. L'ONSS est l'organisme qui assure la gestion financière de la sécurité sociale et perçoit, sous forme d'une cotisation de sécurité sociale globale, les cotisations patronales et les cotisations personnelles des travailleurs. L'Office répartit ses recettes entre les organismes centraux chargés de gérer, sur le plan national, les secteurs de la sécurité sociale des travailleurs salariés (pensions, maladie-invalidité, chômage, allocations familiales, vacances annuelles, accidents du travail et maladies professionnelles). L'ONEM est chargé de l'application de la réglementation de l'assurance chômage, ce qui implique l'établissement du droit à un revenu de remplacement, le contrôle de la réalité du chômage et la vérification des dépenses des organismes chargés du paiement des allocations de chômage.

3. Environ 97 % des victimes ont été retrouvées dans la Datawarehouse « Marché du travail » de la BCSS. Les informations reçues concernent principalement le montant des allocations, indemnités ou salaires, le statut des personnes et, en ce qui concerne les données en provenance de l'ONSS, la catégorie professionnelle, la durée du travail, la taille et le secteur économique de l'entreprise qui, le cas échéant, occupe le travailleur salarié après l'accident. Nous avons décidé de ne pas exploiter ici les informations concernant les revenus. En raison de la fréquence élevée de rémunérations de base plafonnées (dans un travail antérieur (Desmarez & Renneson (2003)), portant sur un sous-ensemble des données utilisées ici, nous avons noté qu'environ 43 % des 5 800 victimes concernées avaient une rémunération de base égale ou supérieure au plafond), de la différence de composition entre la rémunération de base et les rémunérations trimestrielles et du mode de calcul de la rémunération de base (qui assimile le travailleur à temps partiel à un travailleur à temps plein), l'intérêt de la comparaison entre la rémunération de base et les revenus globalisés est, en effet, actuellement limité.

4. 6 091 de ces accidents ont été réglés en 1997, 5 750 en 1998 et 6 142 en 1999. Pour des raisons liées aux caractéristiques des différentes bases de données, les effectifs peuvent varier légèrement selon les variables considérées, mais l'ampleur limitée de ces variations ne met pas notre analyse en cause.

5. La « consolidation » est le moment considéré par le médecin-conseil de l'entreprise d'assurances comme étant le point de départ de l'incapacité permanente (ou de la guérison). La date est fixée lors d'un examen médical. L'entreprise d'assurances s'appuie sur le rapport du médecin-conseil pour adresser une proposition d'indemnisation à la victime.



TABLEAU 1

*Définition des trimestres*

## Definition of the quarters

	1997	1998	1999
Trimestre 1	2 <sup>e</sup> trimestre 1998	2 <sup>e</sup> trimestre 1999	2 <sup>e</sup> trimestre 2000
Trimestre 2	2 <sup>e</sup> trimestre 1999	2 <sup>e</sup> trimestre 2000	2 <sup>e</sup> trimestre 2001
Trimestre 3	2 <sup>e</sup> trimestre 2000	2 <sup>e</sup> trimestre 2001	

Le tableau 2 présente la répartition de la population des victimes selon le genre et les classes d'âges. C'est dans la classe d'âges des « 60 ans et plus » que les femmes sont proportionnellement les plus représentées. Dans l'ensemble, la population des victimes féminines présente une pyramide des âges légèrement plus vieillie que celle des hommes.

TABLEAU 2

*Répartition des victimes  
selon le genre et les classes d'âge*Distribution of the victims  
by gender and age categories

Classes d'âges	Hommes N (%)	Femmes N (%)	Total N (%)
15-29	2 592 (17,7)	576 (17,3)	3 168 (17,6)
30-39	4 480 (30,6)	1 002 (30,2)	5 482 (30,5)
40-49	4 244 (28,9)	955 (28,7)	5 199 (28,9)
50-59	2 901 (19,8)	631 (19,0)	3 532 (19,6)
60 et +	443 (3,0)	159 (4,8)	602 (3,3)
Total	14 660 (100,0)	3 323 (100,0)	17 983 (100,0)

Le tableau 3 présente la répartition des victimes selon leur taux d'incapacité permanente et le genre ; il montre que près de 85 % des victimes ont un taux d'incapacité permanente inférieur à 10 % et que la fréquence relative des accidents graves est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Dans la mesure où nous allons désormais travailler principalement en pourcentages, nous attirons l'attention du lecteur sur les effectifs de chacune des catégories.



TABLEAU 3

*Répartition des victimes selon le genre  
et le taux d'incapacité permanente (IP)*

Distribution of the victims by gender  
and permanent impairment (IP) rate

Taux d'IP (%)	Hommes N (%)	Femmes N (%)	Total
1-4	7 479 (51,0)	1 860 (56,0)	9 339 (51,9)
5-9	4 767 (32,5)	1 051 (31,6)	5 818 (32,4)
10-15,9	1 454 (9,9)	277 (8,3)	1 731 (9,6)
16-19,9	222 (1,5)	39 (1,2)	261 (1,5)
20-35,9	530 (3,6)	73 (2,2)	603 (3,4)
36-100	208 (1,4)	23 (0,7)	231 (1,3)
Total	14 660 (100,0)	3 323 (100,0)	17 983 (100,0)

## II. LES POSITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES OCCUPÉES

Nous nous intéressons ici au lien entre la gravité de l'accident et, d'une part, la situation par rapport au marché de l'emploi (activité professionnelle ou inactivité) et, d'autre part, la situation sur le marché de l'emploi (avoir un emploi ou être demandeur d'emploi), pour les trois années de règlement considérées.

Les catégories qui ont servi de point de départ à l'analyse sont celles de la Nomenclature des positions socio-économiques de la Datawarehouse « Marché du travail »<sup>1</sup>. Elles permettent d'identifier les actifs et les inactifs. Les premiers – les actifs – soit ont un emploi – ce sont les actifs occupés –, soit bénéficient d'une intervention de l'ONEM en tant que demandeurs d'emploi. Au sein des inactifs, on peut distinguer ceux qui bénéficient d'une intervention de l'ONEM des autres inactifs. La catégorie des inactifs avec intervention de l'ONEM recouvre trois situations : les prépensionnés à temps plein, les personnes qui sont en interruption de carrière à temps plein et les personnes dispensées d'inscription comme demandeur d'emploi.

Afin de réduire autant que possible le nombre de victimes qui se trouvent dans la catégorie résiduelle (« autres ») de la nomenclature des positions socio-économiques de la Datawarehouse, les informations provenant des autres sources disponibles ont été prises en considération. Ont ainsi pu être reclassées un certain nombre de victimes malades, pensionnées ou salariées pendant une partie du trimestre, mais pas en fin de tri-

1. Le lecteur intéressé trouvera des précisions sur cette nomenclature dans les documents publiés sur le site de la BCSS : [http://kszbcss.fgov.be/fr/statistiques/stats\\_1.htm](http://kszbcss.fgov.be/fr/statistiques/stats_1.htm).

mestre. Le nombre de personnes classées dans la catégorie « autres » est passé de 1 231 à 395 (trimestre 1). Sur la base des données de l'ONSS, il a aussi été possible de distinguer, pour les victimes qui ont un emploi, plusieurs sous-catégories de salariés, selon le temps de travail<sup>1</sup>. Nous disposons ainsi d'une nomenclature « enrichie ». Notons tout de même que cette modification introduit aussi une imprécision, dans la mesure où le statut des personnes n'est plus uniquement considéré en fin de trimestre (critère de base de la nomenclature).

Dans un premier temps, une nomenclature en 12 positions a été construite (tableau 4). Au trimestre 1, au moins 61 % des victimes ont occupé un emploi salarié pendant plus de la moitié du trimestre, alors que près de 8 % des victimes sont dans la catégorie des demandeurs d'emploi. Pour faciliter l'analyse et la lecture des résultats, certaines catégories ont ensuite été regroupées. Cette nomenclature en sept positions est présentée dans les tableaux 5 à 7, pour les trimestres 1 à 3. On remarque qu'au fil des trimestres les proportions d'actifs occupés et de demandeurs d'emploi dimi-

TABLEAU 4

Répartition des victimes  
selon la position socio-économique (12 positions)  
et le genre (trimestre 1), en %

Distribution of the victims  
by socioeconomic position (12 positions)  
and gender (Quarter 1) (%)

	Salariés (au moins à mi-temps)	Salariés (< mi-temps)	Autres salariés	Indépendants	DE (1)	Pensionnés	PP (2)	DE (1) âgés	Malades	AI (3)	Autres	Inconnus	Total
Hommes (N = 14 660)	64,1	4,6	7,2	2,7	7,1	0,5	3,4	2,1	4,2	0,3	1,8	2,0	100,0
Femmes (N = 3 323)	47,6	11,3	8,5	2,3	10,7	0,8	0,9	1,5	4,9	1,3	3,9	6,2	100,0
Total (N = 17 983)	61,0	5,8	7,4	2,6	7,8	0,6	2,9	2,0	4,3	0,5	2,2	2,8	100,0

(1) Demandeurs d'emploi.

(2) Pré-pensionnés à temps plein.

(3) Autres inactifs avec intervention de l'ONEM (Office national de l'emploi).

1. On verra que cette distinction n'a pas toujours pu être faite. On notera aussi que l'évaluation du temps de travail pose problème, pour les personnes qui n'ont pas travaillé à temps plein pendant tout le trimestre ; il est en effet impossible, sur la base des données qui sont en notre possession, de faire la différence entre, par exemple, une personne qui a travaillé à mi-temps pendant tout le trimestre et une personne qui a travaillé à temps plein pendant la moitié du trimestre.

nuent, et que les pourcentages de malades et de (pré)pensionnés et demandeurs d'emploi âgés augmentent. L'inégalité entre les hommes et les femmes face au chômage se retrouve à chaque trimestre.

TABLEAU 5

*Répartition des victimes  
selon la position socio-économique (7 positions)  
et le genre (trimestre 1), en %*

Distribution of the victims  
by socioeconomic position (7 positions)  
and gender (quarter 1) (%)

	In- connus	Actifs occupés	PP <sup>(2)</sup> + DE <sup>(1)</sup> âgés	Ma- lades	DE <sup>(1)</sup>	AI <sup>(3)</sup>	Autres	Total
Hommes (N = 14 660)	2,0	78,5	6,1	4,2	7,1	0,3	1,8	100,0
Femmes (N = 3 323)	6,2	69,7	3,3	4,9	10,7	1,3	3,9	100,0
Total (N = 17 983)	2,8	76,8	5,5	4,3	7,8	0,5	2,2	100,0

<sup>(1)</sup> Demandeurs d'emploi.  
<sup>(2)</sup> Pensionnés et prépensionnés à temps plein.  
<sup>(3)</sup> Autres inactifs avec intervention de l'ONEM (Office national de l'emploi).

TABLEAU 6

*Répartition des victimes  
selon la position socio-économique (7 positions)  
et le genre (trimestre 2), en %*

Distribution of the victims  
by socioeconomic position (7 positions)  
and gender (quarter 2) (%)

	In- connus	Actifs occupés	PP <sup>(2)</sup> + DE <sup>(1)</sup> âgés	Ma- lades	DE <sup>(1)</sup>	AI <sup>(3)</sup>	Autres	Total
Hommes (N = 14 660)	2,4	76,7	8,0	4,9	6,1	0,3	1,7	100,0
Femmes (N = 3 323)	6,4	66,7	5,0	6,1	9,5	1,9	4,4	100,0
Total (N = 17 983)	3,1	74,9	7,4	5,1	6,7	0,6	2,2	100,0

<sup>(1)</sup> Demandeurs d'emploi.  
<sup>(2)</sup> Pensionnés et prépensionnés à temps plein.  
<sup>(3)</sup> Autres inactifs avec intervention de l'ONEM (Office national de l'emploi).

TABLEAU 7

Répartition des victimes  
selon la position socio-économique (7 positions)  
et le genre (trimestre 3), en %

Distribution of the victims  
by socioeconomic position (7 positions)  
and gender (quarter 3) (%)

	In- connus	Actifs occupés	PP <sup>(2)</sup> + DE <sup>(1)</sup> âgés	Ma- lades	DE <sup>(1)</sup>	AI <sup>(3)</sup>	Autres	Total
Hommes (N = 14 660)	2,7	74,3	9,8	5,2	5,9	0,3	1,7	100,0
Femmes (N = 3 323)	7,6	63,6	6,4	6,4	9,8	1,5	4,7	100,0
Total (N = 17 983)	3,6	72,4	9,2	5,5	6,6	0,5	2,3	100,0

Rappel : le trimestre 3 ne concerne que les victimes des années 1997 et 1998 (voir tableau 1).

<sup>(1)</sup> Demandeurs d'emploi.

<sup>(2)</sup> Pensionnés et prépensionnés à temps plein.

<sup>(3)</sup> Autres inactifs avec intervention de l'ONEM (Office national de l'emploi).

Dans la mesure où nous nous intéressons à l'impact de la gravité de l'accident, la fréquence relative des différentes positions qui viennent d'être décrites doit être examinée selon le taux d'incapacité permanente des victimes. À partir de la figure 1, la conclusion est claire : la fréquence relative des positions de « demandeurs d'emploi » et de « malades » a tendance à augmenter avec la gravité de l'accident, alors que le pourcentage de victimes actives occupées diminue. Seuls les résultats pour le trimestre 1 sont présentés ici, mais ils sont similaires pour les deux suivants.

Si l'on examine séparément la situation des hommes et celle des femmes (fig. 2 et 3), on voit que le lien entre les taux d'incapacité permanente et le pourcentage d'actifs occupés apparaît clairement chez les hommes, alors que la légère rupture de tendance chez les femmes semble pouvoir être attribuée aux catégories des demandeuses d'emploi et des « autres » (cette dernière position pouvant correspondre à un retrait du marché du travail). La relation entre le pourcentage de malades et les taux d'incapacité permanente est nette chez les femmes.

Le lien avec l'âge des victimes paraît plus complexe encore. La relation entre le taux d'incapacité permanente et le pourcentage d'actifs occupés apparaît clairement chez les victimes âgées de 30 à 59 ans ; le

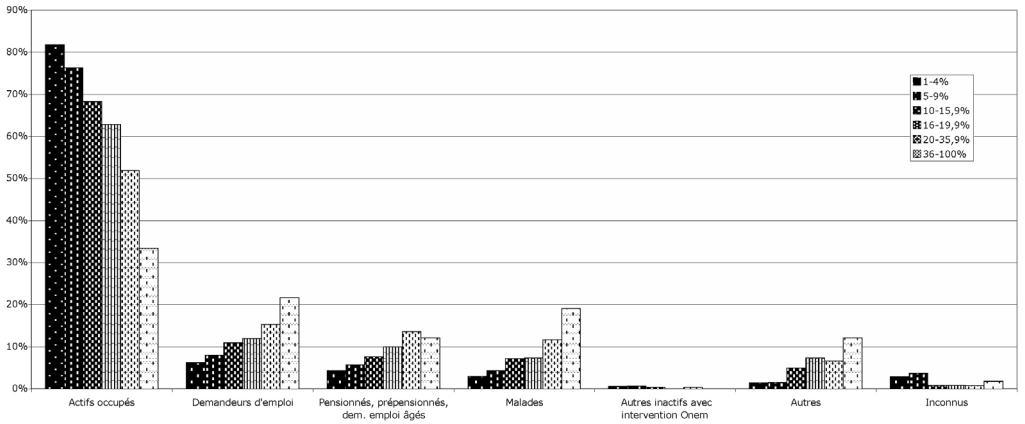


Fig. 1. — Répartition des victimes selon la position socio-économique et le taux d'incapacité permanente (hommes et femmes) (trimestre 1)

*Distribution of the victims by socioeconomic position and permanent impairment (IP) rate (Men and Women) (quarter 1)*

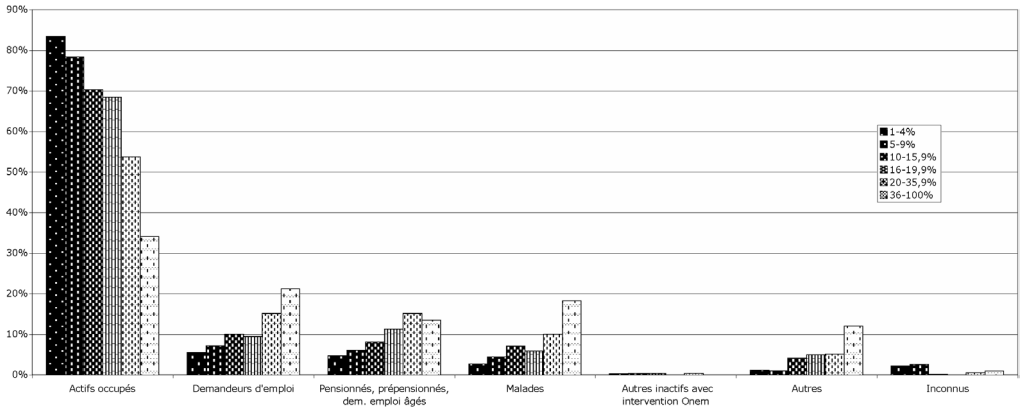


Fig. 2. — Répartition des victimes selon la position socio-économique et le taux d'incapacité permanente (hommes) (trimestre 1)

*Distribution of the victims by socioeconomic position and permanent impairment (IP) rate (Men) (quarter 1)*

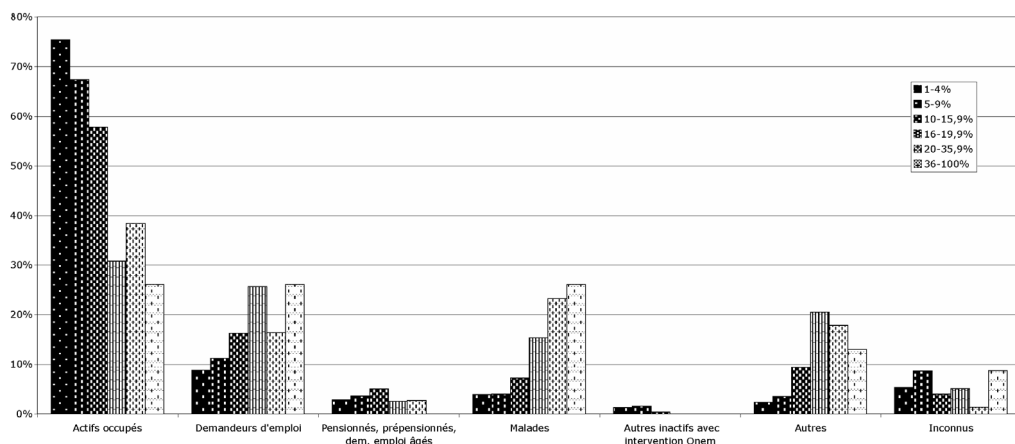


Fig. 3. — Répartition des victimes selon la position socio-économique et le taux d'incapacité permanente (femmes) (trimestre 1)

*Distribution of the victims by socioeconomic position and permanent impairment (IP) rate (Women) (quarter 1)*

lien entre l'incapacité permanente et la maladie est net chez les 15 à 39 ans ; il en va de même pour les demandeurs d'emploi dans la classe 30-39 ans et les (pré)pensionnés et demandeurs d'emploi âgés dans la classe 50-59 ans.

### III. L'IMPACT DES CARACTÉRISTIQUES CONNUES DES TRAVAILLEURS SUR LES PRINCIPALES POSITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Si, comme on vient de le voir, il est possible de mettre en évidence des relations entre les positions socio-économiques et les caractéristiques connues des victimes (genre, classes d'âges, taux d'incapacité permanente), il importe de tenter de cerner les effets que ces caractéristiques peuvent avoir sur la situation des victimes, en les considérant conjointement. On peut, par exemple, se demander si la différence entre la situation des hommes et celle des femmes face au chômage reste inchangée quand on tient compte simultanément des classes d'âges et des taux d'incapacité permanente. L'analyse multivariées nous permettra de répondre à ce type de questions.

Il s'agit donc d'évaluer l'effet que peut avoir chacune des caractéristiques des victimes sur la probabilité qu'elles ont de se trouver dans telle

ou telle position socio-économique. L'âge et le genre sont ainsi utilisés comme variables de contrôle pour évaluer l'effet de la gravité de l'accident sur le statut des personnes. Ce qui permet aussi de voir si, en contrôlant pour l'incapacité permanente et pour l'âge, les femmes ont davantage de risque de se trouver au chômage, par exemple, à taux d'incapacité permanente et à classe d'âges semblables.

Ne sont prises ici en considération que les victimes qui se trouvent au trimestre 1 dans une des quatre positions socio-économiques suivantes : actifs occupés, demandeurs d'emploi (pré)pensionnés et demandeurs d'emploi âgés et malades. Rappelons que ces quatre positions regroupent près de 95 % des victimes au trimestre 1. Nous évaluons les effets des caractéristiques des victimes sur la probabilité de se trouver dans chacun de ces statuts à l'aide de régressions logistiques binaires<sup>1</sup>. Les catégories de référence (supposées les moins à risque) sont les hommes, la classe d'âges 15-29 ans et les taux d'incapacité permanente inférieurs à 5 %.

Les demandeurs d'emploi au trimestre 1 représentent 7,8 % de la population. Comme le montre le tableau 8, le risque de se trouver dans cette catégorie au trimestre 1 est significativement influencé par chacune des variables considérées, une fois contrôlés les effets des autres : le risque d'être demandeur d'emploi est nettement plus élevé chez les femmes (leur rapport de cote est de 1,8) ; le risque tend également à augmenter avec l'âge et avec la gravité de l'accident. Le gradient observé entre le taux d'incapacité permanente et le risque d'être demandeur d'emploi est particulièrement net, et les victimes ayant un taux d'incapacité permanente de 36-100 % ont un risque plus de cinq fois plus élevé de se retrouver dans la position de demandeur d'emploi, une fois contrôlés les effets de l'âge et du genre.

Les actifs occupés au trimestre 1 représentent 76,8 % de la population. En raison d'une interaction entre l'âge et le taux d'incapacité permanente et entre l'âge et le genre, l'analyse est menée séparément pour chaque classe d'âges. Dans les classes d'âges 15-59 ans, plus l'accident est grave, plus faible est la probabilité d'être actif occupé ( $p < .001$ ). L'effet du genre est nettement en défaveur des femmes les plus jeunes (15-49 ans) ( $p < .001$ ) ; elles ont environ deux fois moins de chances que les hommes d'être dans la catégorie des « actifs occupés » au trimestre 1. L'effet du genre n'est pas significatif pour les 50-59 ans. Il est en défaveur des hommes âgés de 60 ans et plus ( $p < .05$ ). L'explication de cette dernière différence se trouve probablement du côté de la catégorie des (pré)pensionnés et demandeurs d'emploi âgés (voir ci-dessous), alors que les premières renvoient à ce qui a été dit ci-dessus des demandeurs d'emploi.

Dans l'ensemble de la population étudiée, la proportion de malades au trimestre 1 est de 4,3 %. En raison d'une interaction entre le genre

1. Nous avons utilisé le logiciel spss. La validité des modèles a été évaluée par le test de Hosmer-Lemeshow.



TABLEAU 8

Résultats de la régression logistique  
(variable dépendante : demandeurs d'emploi)

Results of the logistic regression  
(dependent variable : unemployed)

Variabiles dans l'équation	Signification	OR (IC 95 %)
Sexe		
Femmes	$p < .001$	1,8 (1,6-2,1)
Classes d'âges		
30-39 ans	$p < .001$	1,1 (0,9-1,3)
40-49 ans		1,2 (1,1-1,5)
50-59 ans		0,8 (0,6-0,9)
60 ans et plus		0,2 (0,1-0,4)
Taux d'incapacité permanente (%)		
5-9,9	$p < .001$	1,4 (1,2-1,6)
10-15,9		2,0 (1,7-2,4)
16-19,9		2,4 (1,6-3,6)
20-35,9		3,2 (2,5-4,1)
36-100		5,6 (4,0-7,8)

et l'âge et entre le genre et le taux d'incapacité permanente, l'analyse est menée séparément pour les femmes et pour les hommes. Ici aussi, l'effet de la gravité de l'accident apparaît chez les hommes comme chez les femmes ( $p < .001$ ) : plus le taux d'incapacité permanente s'élève, plus la probabilité d'être dans la catégorie des « malades » augmente. Celui de l'âge n'est en revanche significatif ( $p < .001$ ) que chez les hommes ; chez les hommes, la probabilité d'être « malade » augmente avec l'âge.

Les (pré)pensionnés et demandeurs d'emploi âgés au trimestre 1 représentent 5,5 % de la population. Le tableau 9 montre que la probabilité de se trouver dans la catégorie des (pré)pensionnés et demandeurs d'emploi âgés est influencée par le genre et par le taux d'incapacité permanente ; les femmes ont une moindre probabilité de s'y trouver que les hommes, à incapacité permanente égale. De la même manière, plus l'accident est grave, plus la probabilité de s'y trouver est élevée, quel que soit le genre des victimes.

TABLEAU 9

*Résultats de la régression logistique*  
*(variable dépendante : (pré)pensionnés et demandeurs d'emploi âgés)*

Results of the logistic regression  
 (dependent variable : (early) retired and older unemployed)

Variables dans l'équation	Signification	OR (IC 95 %)
Sexe		
Femmes	$p < .001$	0,6 (0,5-0,7)
Taux d'incapacité permanente (%)		
5-9,9		1,3 (1,1-1,5)
10-15,9		1,8 (1,5-2,2)
16-19,9		2,5 (1,6-3,8)
20-35,9		3,5 (2,7-4,5)
36-100		3,3 (2,2-5,0)

#### IV. REMISE AU TRAVAIL APRÈS UN ACCIDENT SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

La catégorie professionnelle de la victime et le secteur d'activité de son entreprise ont-ils un lien avec la remise au travail après l'accident ? Cette question ne peut être réglée de manière définitive en raison du défaut d'information, dans notre base de données, concernant le secteur d'activité dans lequel travaillait la victime au moment de son accident et sa qualification professionnelle à ce moment-là. Une ébauche de réponse est néanmoins possible<sup>1</sup>.

Pour près de 90 % des 13 818 actifs occupés, le secteur économique de leur entreprise au deuxième trimestre de l'année qui suit l'année du règlement de l'accident est connu. Afin de tenter de pallier l'obstacle que représente l'absence d'informations au moment de l'accident pour cette caractéristique, la distribution selon le secteur d'activité de l'entreprise des actifs occupés au trimestre 1 a été comparée à la distribution de l'ensemble des victimes d'accidents du travail survenus pendant la période 1994-1998 pour lesquelles une incapacité permanente était

1. En principe, la technique utilisée ici aurait aussi pu l'être pour mener une analyse selon la taille de l'entreprise, mais l'absence trop fréquente de cette information dans les données nous a amenés à y renoncer.

prévue<sup>1</sup>. En effet, plus de 92 % des accidents survenus aux victimes observées dans le cadre de cette étude se sont produits pendant cette période.

Le tableau 10 reprend les deux distributions, pour certaines sections de la nomenclature d'activités NACE. La fréquence relative des actifs occupés<sup>2</sup> en fonction du secteur d'activité est établie par rapport à l'ensemble des trois sous-populations et non pas par rapport à la somme des seuls actifs occupés. En effet, il convient de prendre en compte également les autres catégories de la nomenclature, puisque tous étaient nécessairement actifs occupés au moment de leur accident et que la comparai-

TABLEAU 10

*Taux de reprise du travail.*

*Répartition des victimes actives occupées (trimestre 1)  
et des accidents du travail graves survenus pendant les années 1994-1998,  
selon la branche d'activités (NACE)*

## Return-to-work rates.

Distribution of employed victims (quarter 1)  
and of serious occupational accidents occurring between 1994 and 1998,  
by economic activity (NACE)

Sections de la nomenclature européenne NACE	Actifs occupés (N)	En %	Accidents du travail, 1994-1998	En %	Taux de « reprise du travail »
Industries manufacturières	4 765	26,5	17 289	30,9	0,86
Construction	2 691	15,0	11 838	21,2	0,71
Commerce de gros et de détail ; réparations de véhicules automobiles, motocycles et d'articles domestiques	1 840	10,2	7 480	13,4	0,76
Hôtels et restaurants	229	1,3	1 355	2,4	0,52
Transports, entreposage et communications	1 391	7,7	5 622	10,1	0,77
Immobilier, location et services aux entreprises	970	5,4	4 437	7,9	0,68
Santé et action sociale	795	4,4	2 649	4,7	0,93
Services collectifs, sociaux et personnels	280	1,6	1 567	2,8	0,56

NB. — N'ont ici été pris en considération que les secteurs dans lesquels plus de 1 000 accidents sont survenus au cours des années 1994-1996.

1. Les données relatives à la distribution des accidents en fonction du secteur NACE 2 de l'entreprise figurent dans les rapports statistiques annuels du Fonds des accidents du travail.

2. On a supposé que la distribution selon les secteurs d'activité des actifs pour lesquels le code NACE n'est pas connu dans la base de données (4,6 %) ou pour lesquels plusieurs codes sont renseignés (5,8 %) était similaire à celle des autres actifs occupés. Les données des actifs occupés dans le tableau 10 sont extrapolées à partir des données des actifs occupés dont le code NACE est connu.

son est faite avec les victimes d'accidents graves du travail survenus pendant la période 1994-1998 dont ils faisaient partie pour la plupart. La dernière colonne du tableau présente un taux de reprise du travail reflétant le rapport entre la fréquence relative de chaque secteur d'activité des actifs occupés et la fréquence relative des secteurs pendant la période 1994-1998.

On remarque que la construction, qui représentait 21,2 % des accidentés graves du travail entre 1994 et 1998, n'occupe plus au trimestre 1 (2<sup>e</sup> trimestre suivant l'année du règlement de l'accident) que 15 % des effectifs des trois sous-populations. Les secteurs du commerce de gros et de détail et des transports atteignent les trois quarts de leur niveau de 1994-1998. Les industries manufacturières réalisent un des meilleurs scores, avec « santé et action sociale ». Les hôtels et restaurants et les services collectifs, sociaux et personnels se caractérisent par des taux relativement bas.

L'appartenance à l'une ou l'autre catégorie professionnelle a-t-elle une implication sur la reprise du travail ? Pour répondre à cette question, nous avons procédé de la même manière qu'avec les secteurs d'activités.

Le tableau 11 compare la distribution en fonction de la catégorie professionnelle des accidentés graves pendant la période 1994-1998 avec la distribution des victimes des trois sous-populations au trimestre 1<sup>1</sup>.

TABLEAU 11

*Répartition des victimes actives occupées (trimestre 1)  
et des accidents du travail graves survenus pendant les années 1994-1998,  
selon la catégorie professionnelle*

Distribution of employed victims (quarter 1)  
and of serious occupational accidents occurring between 1994 and 1998,  
by occupational category

Catégorie professionnelle			Accidents du travail, 1994-1998	
	Trimestre 1	En %		En %
Ouvriers	10 359	57,6	48 891	83,4
Employés	2 925	16,3	9 112	15,5
Fonctionnaires	60	0,3		
Indépendants	473	2,6		
Catégorie résiduelle			640	1,1
Actifs inoccupés et non-actifs	4 165	23,2		
Total	17 983		58 643	

1. Les informations relatives à la catégorie professionnelle des actifs occupés pour lesquels plusieurs codes sont renseignés dans la base de données (7 %) ont été extrapolées à partir de la distribution des données des actifs occupés dont la qualification est connue (93 %).

Si la catégorie des employés conserve au trimestre 1 une fréquence relative semblable à celle des employés victimes d'accidents graves pendant la période 1994-1998, il apparaît qu'il n'en va pas de même pour la catégorie des ouvriers. Il convient de noter que les données des catégories résiduelles comme les gens de maison ne sont pas connues au trimestre 1 et que, si les accidents de la période 1994-1998 ne concernent que des travailleurs salariés du secteur privé, on observe que près de 3 % des victimes de la population observée dans cette étude ont quitté le secteur privé (salariés) pour devenir principalement indépendants.

## V. ÉVOLUTION DE LA SITUATION DES VICTIMES AU COURS DES ANNÉES SUIVANT LE RÈGLEMENT DE L'ACCIDENT : DÉFINITION DE « TRAJECTOIRES »

Les tableaux 5 à 7 fournissent des informations sur la position des victimes aux trimestres considérés. Ils ne disent évidemment rien des mouvements entre catégories qui sont éventuellement accomplis par les victimes d'un trimestre à l'autre. C'est ce que nous examinons à présent.

Le tableau 12 présente la manière dont évoluent les positions socio-économiques des victimes (1997 et 1998), entre le trimestre 1 et le trimestre 3, selon la position occupée au trimestre 1. On remarque que les actifs occupés le restent très majoritairement, alors que près de 30 % des demandeurs d'emploi occupent un emploi en fin de période (notons néanmoins que 42,9 % des demandeurs d'emploi du trimestre 1 le sont aussi au trimestre 3).

Pour observer l'évolution entre le trimestre 1 et le trimestre 3 de la situation socio-économique des victimes appartenant aux sous-populations de 1997 et 1998, nous avons construit une variable sous la forme d'un code à trois positions (une position pour chacun des trois trimestres), chaque position ayant quatre modalités possibles : actifs occupés (quelle que soit la durée du temps de travail), (pré)pensionnés (et chômeurs âgés), malades et demandeurs d'emploi. Ce code synthétise ainsi pour chaque victime sa trajectoire entre le trimestre 1 et le trimestre 3 en reprenant sa position socio-économique aux trois moments observés.

Le tableau 13 présente les quelques trajectoires qui rassemblent au moins 1 % des victimes dont l'accident a été réglé en 1997 ou 1998. Les trajectoires continues sont les plus répandues, chez les hommes comme chez les femmes, mais leur fréquence relative d'apparition diffère selon le genre ; nous y revenons ci-dessous.

On se limitera ici à l'étude des trajectoires des victimes des cohortes 1997 et 1998 qui, les trois trimestres considérés, sont toujours dans une des positions suivantes : actifs occupés, demandeurs d'emploi, malades ou (pré)pensionnés et demandeurs d'emploi âgés. Les liens entre ces

TABLEAU 12

*Positions socio-économiques des victimes (trimestre 3), selon la position occupée au trimestre 1 (accidents réglés en 1997 et 1998)*

Socioeconomic positions of the victims (quarter 3), by their position at quarter 1 (accidents settled in 1997 and 1998)

		Trimestre 3									
Trimestre 1		Inconnus	Actifs occupés	(Pré) pensionnés + DE âgés	Malades	Demandeurs d'emploi	Autres inactifs	Autres	Total		
Actifs occupés	Effectif	81	8 071	242	221	301	35	91	9 042		
	% en ligne	0,9	89,3	2,7	2,4	3,3	0,4	1,0	100,0		
(Pré) pensionnés + DE âgés	Effectif	1	8	641	6	1	0	0	657		
	% en ligne	0,2	1,2	97,6	0,9	0,2	0,0	0,0	100,0		
Malades	Effectif	5	62	26	358	41	3	4	499		
	% en ligne	1,0	12,4	5,2	71,7	8,2	0,6	0,8	100,0		
Demandeurs d'emploi	Effectif	21	277	158	48	401	10	19	934		
	% en ligne	2,2	29,7	16,9	5,1	42,9	1,1	2,0	100,0		
Autres inactifs	Effectif	1	37	0	1	7	13	0	59		
	% en ligne	1,7	62,7	0,0	1,7	11,9	22,0	0,0	100,0		
Inconnus	Effectif	295	38	10	4	14	0	8	369		
	% en ligne	79,9	10,3	2,7	1,1	3,8	0,0	2,2	100,0		
Autres	Effectif	26	75	10	8	14	1	147	281		
	% en ligne	9,3	26,7	3,6	2,8	5,0	0,4	52,3	100,0		
Total	Effectif	430	8 568	1 087	646	779	62	269	11 841		
	% en ligne	3,6	72,4	9,2	5,5	6,6	0,5	2,3	100,0		

TABLEAU 13

*Trajectoires les plus fréquentes selon le genre  
(accidents réglés en 1997 et 1998)*

Most frequent trajectories by gender  
(accidents settled in 1997 and 1998)

Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)
Actifs occupés	Actifs occupés	Actifs occupés	64,1	72,2	70,8
(Pré)pensionnés, etc. <sup>(1)</sup>	(Pré)pensionnés, etc. <sup>(1)</sup>	(Pré)pensionnés, etc. <sup>(1)</sup>	3,0	6,2	5,7
Malades	Malades	Malades	3,4	3,1	3,2
Demandeurs d'emploi	Demandeurs d'emploi	Demandeurs d'emploi	4,6	2,8	3,1
Demandeurs d'emploi	Actifs occupés	Actifs occupés	1,9	1,6	1,7
Actifs occupés	Actifs occupés	Demandeurs d'emploi	2,8	1,4	1,6
Actifs occupés	(Pré)pensionnés, etc. <sup>(1)</sup>	(Pré)pensionnés, etc. <sup>(1)</sup>	0,8	1,1	1,0
Actifs occupés	Actifs occupés	Malades	1,6	1,0	1,1
Autres trajectoires	(moins de 1 %)		17,8	10,6	11,8
Total			100,0	100,0	100,0
N			1 875	9 257	11 132

NB. — N'ont ici été prises en considération que les victimes dont la trajectoire commence par un des quatre principaux statuts.

<sup>(1)</sup> Pensionnés, prépensionnés à temps plein et demandeurs d'emploi âgés.

quatre trajectoires et le genre, les classes d'âges et les taux d'incapacité permanente seront examinés.

Les analyses présentées dans les sections 1 et 2, à propos des positions socio-économiques au trimestre 1, sont également très largement valables ici, ce qui n'est pas étonnant, vu le poids des trajectoires « continues » dans l'ensemble de notre population. Le tableau 13 présente déjà le rôle du genre : en termes relatifs, la trajectoire « actifs occupés » est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et c'est l'inverse pour la trajectoire « demandeurs d'emploi ». Hommes et femmes se différencient peu sur la trajectoire « malades ». Se retrouvent aussi les tendances liées aux taux d'incapacité permanente : plus l'accident est grave, moins fréquente devient la trajectoire « actifs occupés », et plus fréquentes deviennent les trajectoires « demandeurs d'emploi », « malades » ou « (pré)pen-



sionnés et demandeurs d'emploi âgés ». Les liens plus complexes avec l'âge, développés ci-dessus, s'observent également ici.

Des régressions logistiques similaires à celles qui ont été présentées dans la section 2 ont été réalisées en prenant les quatre trajectoires continues comme variables dépendantes. Les effets qu'elles permettent d'identifier sont les mêmes que ceux qui ont été présentés ci-dessus.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Au deuxième trimestre de l'année qui suit celle du règlement de leur accident du travail, près de 85 % des victimes sont professionnellement actives : près de 77 % sont actives occupées et près de 8 % sont demandeuses d'emploi. Ces chiffres diminuent légèrement les deux années suivantes, principalement sous l'effet d'une (légère) augmentation des malades et d'une augmentation du nombre de (pré)pensionnés et demandeurs d'emploi âgés. Ces différents pourcentages varient de manière considérable quand on examine la répartition des victimes selon le genre, les classes d'âges ou les taux d'incapacité permanente. La proportion d'actifs occupés est par exemple moins élevée chez les femmes que chez les hommes et a tendance à diminuer quand la gravité de l'accident augmente ; le risque de chômage augmente avec la gravité de l'accident ; les femmes y sont aussi plus exposées que les hommes.

Une analyse multivariées prenant simultanément en considération les différentes caractéristiques connues des victimes a permis de montrer que les différentes variables considérées avaient, la plupart du temps, des effets nets spécifiques ; la situation plus défavorable des femmes est en particulier soulignée à plusieurs reprises. L'effet négatif de la gravité de l'accident apparaît aussi souvent très clairement.

L'estimation de la remise au travail selon le secteur d'activité et les catégories professionnelles fait en revanche apparaître des différences assez nettes : certains secteurs présentent des « taux de remise au travail » relativement élevés (les industries manufacturières, par exemple), alors que d'autres sont relativement bas (construction, hôtels et restaurants, etc.). Dans le même ordre d'idées, la remise au travail paraît aussi plus fréquente chez les employés que chez les ouvriers. Tous ces résultats demandent à être affinés, en particulier en prenant en considération la taille de l'entreprise, ce qui n'a pu être fait ici.

La partie des résultats qui concerne les « trajectoires » des victimes pendant les trois ans qui ont suivi l'année du règlement de leur accident a révélé la fréquence élevée des parcours « continus », c'est-à-dire la proportion importante de victimes dont la position socio-économique reste la même d'un trimestre à l'autre. Cela nous amène à souligner le caractère décisif de la position de départ pour la suite de la trajectoire : 84 % des victimes se trouvent dans la même position socio-économique en début et en fin de période<sup>1</sup>.

1. Ce qui n'implique pas qu'elles y soient restées tout au long de la période. Cette conclusion ne vaut, bien sûr, que pour les victimes des cohortes 1997 et 1998.

La portée de l'analyse est actuellement limitée par les informations dont nous disposons. Il est en effet difficile de tenter de cerner l'impact de l'accident sur le devenir professionnel des victimes sans pouvoir mieux comparer la situation des travailleurs avant et après l'accident. Pour pouvoir aller au-delà de l'étude exploratoire, il est nécessaire de disposer de données plus riches sur les caractéristiques de l'emploi (y compris le temps de travail, l'ancienneté dans l'entreprise, la qualification et la rémunération) occupé au moment de l'accident et sur celles du ou des emplois éventuellement occupés après l'accident. Sans toutefois avoir l'ambition de couvrir l'ensemble de ces éléments, les développements prévus des bases de données du FAT et l'allongement de la période couverte par la Datawarehouse devraient permettre de progresser dans cette direction, dans un proche avenir et de disposer, à terme, d'informations plus précises sur la durée séparant l'accident d'une éventuelle reprise du travail et sur les déterminants du retour au travail. Pourrait alors être envisagée la mise en place d'un dispositif permettant d'évaluer l'ampleur et les effets des mesures prises en vue de favoriser la réinsertion professionnelle des victimes et d'identifier les bonnes pratiques en la matière.

## BIBLIOGRAPHIE

- Baldwin, M. L., Johnson, W. G., & Butler, R. J. (1996). The error of using returns-to-work to measure the outcomes of health care. *American Journal of Industrial Medicine*, 29, 6, 632-641.
- Baril, R., Martin, J. C., Lapointe, C., & Massicotte, P. (1994). *Étude exploratoire des processus de réinsertion sociale et professionnelle des travailleurs en réadaptation*. Institut de recherche en santé et sécurité du travail du Québec, R-082 (en ligne).
- Baril, R., Berthelette, D., Ross, C., Gourde, D., Massicotte, P., & Pajot, A. (2000). *Les composantes et les déterminants organisationnels des interventions de maintien du lien d'emploi en entreprises*. Institut de recherche en santé et sécurité du travail du Québec, R-238 (en ligne).
- Baril, R. (2002). Du constat à l'action : 15 ans de recherche en réinsertion professionnelle des travailleurs au Québec. *Pistes*, 4, 2 (en ligne).
- Baril, R., Berthelette, D., & Massicotte, P. (2003). Early return to work of injured workers : Multidimensional patterns of individual and organizational factors. *Safety Science*, 41, 277-300.
- Berthelette, D., & Baril, R. (2002). Les dimensions des interventions organisationnelles de maintien du lien d'emploi des travailleurs victimes de lésions professionnelles. *Pistes*, 4, 2 (en ligne).
- Blackwell, T. L., Leierer, S. L., Haupt, S., & Kampitsis, A. (2003). Predictors of vocational rehabilitation. Return-to-work outcomes in worker's compensation. *Rehabilitation Counseling Bulletin*, 46, 2, 108-114.
- Blanford, B., Grob, H., Redding, R., & Rolle, L. (2002). *Measuring Return to Work*. Department of Labor and Industries (Olympia WA, États-Unis).
- Boden, L. I., & Galizzi, M. (1999). Economic consequences of workplace injuries and illnesses : Lost earnings and benefit adequacy. *American Journal of Industrial Medicine*, 36, 5, 487-503.

- Boden, L. I., Biddle, E. A., & Spieler, E. A. (2001). Social and economic impacts of workplace illness and injury : Current and future directions for research. *American Journal of Industrial Medicine*, 40, 4, 398-402.
- Boden, L. I., & Galizzi, M. (2003). Income losses of women and men injured at work. *Journal of Human Resources*, 38, 3, 722-757.
- Burkhauser, R. V., Butler, J. S., & Kim, Y. W. (1992). The importance of employer accommodation on the job duration of workers with disabilities : A hazard model approach. *Labour Economics*, 2, 109-130.
- Butler, R. J., & Worrall, J. D. (1985). Worker Injury Compensation and the Duration of Nonwork Spells. *Economic Journal*, 95, 714-724.
- Butler, R. J., Johnson, W. G., & Baldwin, M. L. (1995). Managing work disability : Why first return to work is not a measure of success. *Industrial and Labor Relations Review*, 48, 3, 452-469.
- Campolieti, M. (2004). The correlates of accommodations for permanently disabled workers. *Industrial Relations*, 43, 3, 546-572.
- Cater, B. I. (2000). Employment, wage and accommodation patterns of permanently impaired workers. *Journal of Labor Economics*, 18, 74-97.
- Cheadle, A., Franklin, G., Wolfhagen, C., Savarino, J., Liu, P. Y., Salley, C., & Weaver, M. (1994). Factors influencing the duration of work-related disability : A population-based study of Washington state workers' compensation. *American Journal of Public Health*, 84, 2, 190-196.
- Curington, W. P. (1994). Compensation for permanent impairment and the duration of work absence : Evidence from four natural experiments. *The Journal of Human Resources*, 29, 888-910.
- Dasinger, L. K., Krause, N., Deegan, L. J., Brand, R. J., & Rudolph, L. (1999). Duration of work disability after low back injury : A comparison of administrative and self-reported outcomes. *American Journal of Industrial Medicine*, 35, 6, 619-631.
- Dembe, A. (1999). Social inequalities in occupational health and health care for work-related injuries and illnesses. *International Journal of Law and Psychiatry*, 22, 5-6, 567-579.
- Dembe, A. E. (2001). The social consequences of occupational injuries and illnesses. *American Journal of Industrial Medicine*, 40, 4, 403-417.
- Desmarez P., & Renneson B. (2003). *Accidents du travail, marché de l'emploi et revenus des victimes*. Communication à la séance académique *Cent ans de la loi sur les accidents du travail*, Bruxelles, 18 décembre.
- Durand, M. J., & Loisel, P. (2001). La transformation de la réadaptation au travail d'une perspective parcellaire à une perspective systémique. *Pistes*, 3, 2 (en ligne).
- Durand, M. J. (2002). Récit de l'édification d'une équipe de recherche interdisciplinaire pour aborder la problématique de la situation de handicap au travail. *Pistes*, 4, 2 (en ligne).
- Fenn, P. (1981). Sickness duration, residual disability, and income replacement : An empirical analysis. *The Economic Journal*, 91, 361, 158-173.
- Fenn, P. T., & Vlachonikolis, I. G. (1986). Male labour force participation following illness or injury. *Economica*, 53, 211, 379-391.
- Fonds des accidents du travail (2003). *Rapport général, exercice 2003, complément « Statistiques accidents du travail »*.
- Fortin, B., & Lanoie, P. (1998). *Effects of Workers' Compensation : A Survey*. Série scientifique Scientific Series, 98s-04, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations.
- Franche, R.-L., Krause, N. (2002). Readiness for return to work following injury or illness : Conceptualizing the interpersonal impact of health care, workplace, and insurance factors. *Journal of Occupational Rehabilitation*, 12, 4, 233-256.

- Galizzi, M., & Boden, L. I. (2003). The return to work of injured workers : Evidence from matched unemployment insurance and workers' compensation data. *Labour Economics*, 10, 3, 311-337.
- Gundersen, M., & Hyatt, D. (1996). Do injured workers pay for reasonable accommodation ? *Industrial and Labor Relations Review*, 50, 1, 92-104.
- Hertzman, C., McGrail, K., & Hirtle, B. (1999). Overall pattern of health care and social welfare use by injured workers in the British Columbia Cohort. *International Journal of Law and Psychiatry*, 22, 5-6, 581-601.
- Huang, J.-C., Baldwin, M. L., & Conway, K. S. (2004). *Post-Injury Work Incentives Revisited*. Draft. 19 février 2004.
- Hyatt, D. E. (1996). Work disincentives of workers' compensation permanent partial disability benefits : Evidence for Canada. *The Canadian Journal of Economics*, 29, 2, 289-308.
- Johnson, D., & Fry, T. (2002). *Factors Affecting return to work after Injury : A Study for the Victorian WorkCover Authority*. Working Paper No. 28/02. Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research, The University of Melbourne.
- Johnson, W. G., & Ondrich, J. I. (1990). The duration of post-injury absences from work. *Review of Economics and Statistics*, 72, 578-586.
- Johnson, W. G., Baldwin, M., & Butler, R. J. (1998). Back pain and work disability : The need for a new paradigm. *Industrial Relations*, 37, 1, 9-34.
- Keller, S. D. (2001). Quantifying social consequences of occupational injuries and illnesses : State of the art and research agenda. *American Journal of Industrial Medicine*, 40, 4, 438-451.
- Keyes, K. B., Wickizer, T. M., & Franklin, G. (2001). Two-year health and employment outcomes among injured workers enrolled in the Washington State Managed Care Pilot Project. *American Journal of Industrial Medicine*, 40, 6, 619-26.
- Krause, N., Frank, J. W., Dasinger, L. K., Sullivan, T. J., & Sinclair, S. J. (2001). Determinants of duration of disability and return-to-work after work-related injury and illness : Challenges for future research. *American Journal of Industrial Medicine*, 40, 464-484.
- Krause, N., Dasinger, L. K., Deegan, L. J., Rudolph, L., & Brand, R. J. (2001). Psychosocial job factors and return-to-work after compensated low back injury : A disability phase-specific analysis. *American Journal of Industrial Medicine*, 40, 4, 374-392.
- Lings, S., Jensen, J., Christensen, S., & Moller, J. T. (1984). The consequences to the injured of occupational accidents. A follow-up study of an emergency department material. *Scandinavian Journal of Social Medicine*, 12, 1, 25-29.
- Martin, J.-C., & Baril, R. (1993). Isolement et vulnérabilité des travailleurs accidentés. *Revue internationale d'action communautaire*, 29/69, 109-120.
- Mason, S., Wardrope, J., Turpin, G., & Rowlands, A. (2002). Outcomes after injury : A comparison of workplace and nonworkplace injury. *The Journal of Trauma*, 53, 98-103.
- Meyer, B. D. (2002). Unemployment and workers' compensation programmes : Rationale, design, labour supply and income support. *Fiscal Studies*, 23, 1, 1-49.
- Meyer, B. D., Viscusi, W. K., & Durbin, D. L. (1995). Workers' compensation and injury duration : Evidence from a natural experiment. *The American Economic Review*, 85, 3, 322-340.
- Nachemson, A. (1999). Back pain : Delimiting the problem in the next millennium. *International Journal of Law and Psychiatry*, 22, 5-6, 473-490.
- Oleinick, A., Gluck, J. V., & Guire, K. (1996). Factors affecting first return to work following a compensable occupational back injury. *American Journal of Industrial Medicine*, 30, 5, 540-555.

- Reville, R. T., Bhattacharya, J., & Sager Weinstein, L. R. (2001). New methods and data sources for measuring economic consequences of workplace injuries. *American Journal of Industrial Medicine*, 40, 4, 452-463.
- Takala, J. (2002). *Introductory Report : Decent Work – Safe Work* by Dr. J. Takala, Director, SafeWork International Labour Office (Vienna, 27 May, ILO/Safe-Work). Geneva XVIth World Congress on Safety and Health at Work.
- Weil, D. (2001). Valuing the economic consequences of work injury and illness : A comparison of methods and findings. *American Journal of Industrial Medicine*, 40, 4, 418-437.
- Wise, M. (2001). *Does Workers' Compensation Influence Recovery Rates ? A Critical Review of the Literature*. A Report Prepared for the Workers' Compensation and Rehabilitation Commission by the School of Occupational Therapy Curtin University of Technology Western Australia.

Manuscrit reçu : janvier 2004.

Accepté par Guy Karnas après révision : juin 2005.

#### RÉSUMÉ

À la différence de leurs collègues nord-américains, les chercheurs européens n'ont guère témoigné d'intérêt pour le devenir professionnel des travailleurs atteints d'incapacité permanente à la suite d'un accident du travail. C'est la première fois qu'une telle étude est menée en Belgique. Elle porte sur les victimes d'accidents réglés en 1997, 1998 et 1999. La mise en relation de différentes bases de données de la sécurité sociale a permis de disposer d'informations sur les positions socio-économiques occupées par 97 % de ces victimes au cours des deux ou trois ans qui ont suivi le moment du règlement de l'accident (N = 17 983).

La fréquence relative des différents statuts occupés varie de manière considérable selon le genre, les classes d'âges ou la gravité de l'accident ; une analyse multivariées montre que les différentes variables considérées ont, en général, des effets nets spécifiques. L'importance de la remise au travail varie aussi selon le secteur d'activité et les catégories professionnelles. L'analyse du parcours des victimes pendant les trois ans qui ont suivi l'année du règlement de leur accident révèle la fréquence élevée des trajectoires caractérisées par la stabilité des positions.

Mots-clés : Réinsertion professionnelle, Incapacité de travail, Population active, Accident du travail, Données administratives.